



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2024 **À BURDIGNIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Burdignin sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 6 novembre 2024

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 18

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 23

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 23

Délégués titulaires absents non remplacés : 7

Secrétaire élu : Pierre CHAUTEMPS

Présents : Sarah BARBIER, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Gilles VANDERMARLIERE, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN, Max MEYNET CORDONNIER et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Denis DUPANLOUP, Jean-François BOSSON et Bruno FOREL

-non excusés : Régis LAMURE, Frédéric MARMOUX, François FILET et Barthelemy GONZALEZ RODRIGUEZ

Heure d'ouverture de séance : 19H35 - Heure de clôture de séance : 20H10

Arrivée de Patrick GAVARD à partir du point n° 7.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 9 octobre 2024
2. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
3. Prochaine réunion
4. Accord-cadre de services pour l'entretien des locaux et de nettoyage des vitres – Autorisation de lancement et autorisation de signature
5. Accord-cadre de services pour la location d'une unité de déshydratation mobile pour la STEP de Bellecombe – Autorisation de lancement
6. Création d'un poste permanent de chargé.e de facturation – Droit public

7. Délégation de pouvoirs
8. Questions diverses
9. Informations diverses

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

Délibération n° D24_11_13_84

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2024

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 9 octobre 2024 à La Tour.

Délibération n° D24_11_13_85

OBJET : PROCHAINE RÉUNION

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE FIXER la prochaine réunion à Pers-Jussy, le 11 décembre 2024.

Délibération n° D24_11_13_86

OBJET : ACCORD-CADRE DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX ET DE NETTOYAGE DES VITRES – AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer l'accord-cadre de services pour l'entretien des locaux et le nettoyage des vitres suivant une procédure adaptée ouverte, pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois (4 ans au total) et pour un montant estimatif global de 240 000 € HT,

D'AUTORISER le Président à attribuer le marché public à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse,

DE S'ENGAGER à inscrire les crédits nécessaires,

D'AUTORISER le Président à signer le marché.

Délibération n° D24_11_13_87

OBJET : ACCORD-CADRE DE SERVICES POUR LA LOCATION D'UNE UNITÉ DE DÉSHYDRATATION MOBILE POUR LA STEP DE BELLECOMBE – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer l'accord-cadre de services pour la location d'une unité de déshydratation mobile pour la STEP de Bellecombe pour un montant estimatif global de 200 000 € HT maximum,

DE S'ENGAGER à inscrire les crédits nécessaires.

Délibération n° D24_11_13_88

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE CHARGÉ.E DE FACTURATION – DROIT PUBLIC

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste permanent de chargé.e de facturation à temps complet de droit public dans un des cadres d'emplois suivants équivalents : adjoints administratifs et rédacteurs,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ce poste permanent à temps complet au service facturation dès lors que la présente délibération est exécutoire,

D'AUTORISER le recrutement d'un agent contractuel si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté.

Délibération n° D24_11_13_89

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE PRÉCISER la délégation de pouvoirs n° 9 accordée au Président concernant le domaine « Foncier » comme suit : « Arrêtés préfectoraux instituant une servitude de canalisation d'eaux usées ou d'eau potable au profit du Syndicat, conventions de servitude de passage de canalisations d'eaux usées ou d'eau potable au profit du Syndicat, acquisitions / cessions de parcelles »,

DE MODIFIER la délégation de pouvoirs n° 9 accordée au Président comme suit : « d'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre elle :

Dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance, qu'en appel et en cassation, devant l'ensemble des juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quel que puisse être sa nature (assignation, intervention volontaire, appel en garantie, constitution de partie civile, dépôt de plainte avec constitution de partie civile, citation directe, procédure de référé, action conservatoire, décision de désistement d'une action).

DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- Responsabilité administrative générale du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe
- Responsabilité des élus et des agents
- Commande publique et gestion de service public
- Fonction publique territoriale
- Exercice des pouvoirs de police spéciale
- Environnement
- Droit électoral
- Assurances
- Droit fiscal et budgétaire
- Droit institutionnel local
- Foncier : Arrêtés préfectoraux instituant une servitude de canalisation d'eaux usées ou d'eau potable au profit du Syndicat, conventions de servitude de passage de canalisations d'eaux usées ou d'eau potable au profit du Syndicat, acquisitions / cessions de parcelles
- Urbanisme

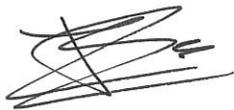
EN-DEHORS DE CES DOMAINES, EN CAS D'URGENCE, DE DELEGUER LE POUVOIR POUR :

- Intenter les actions possessoires et y défendre ainsi qu'accomplir tout acte juridique nécessaire pour conserver les droits du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe ou pour éviter les conséquences résultant de l'expiration des délais.

Le Comité Syndical sera tenu informé des décisions prises en application de ces délégations.

SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL

Le Secrétaire de Séance,



Pierre CHAITEMPS

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN